N°49- 2021

10/12/2021

CULTURE viande

FLASH

LES ENTREPRISES FRANÇAISES DES VIANDES

Castration des porcelets : Culture Viande engagé au côté des éleveurs en faveur de la bientraitance animale

Dans quelques semaines, le 1er janvier 2022, le décret du 18 décembre 2020 interdisant la castration à vif des porcelets entrera en vigueur sur notre territoire. Culture Viande pleinement engagé dans la bientraitance animale, son respect et son amélioration, est mobilisé pour accompagner cette réglementation. Conformément aux engagements pris lors de la réunion de la filière porcine le 19 octobre dernier en présence Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Culture Viande[1] propose aux abattoirs d'acquitter **aux éleveurs une plus-value de 2 cts/kg** pour la prise en charge du coût de la castration des porcelets mâles sous anesthésie. Ce montant est supérieur à l'évaluation du coût de cette opération réalisée par l'IFIP (Institut du porc). C'est un montant total de **plus de 15 millions d'€** qui sera ainsi annuellement versé aux éleveurs par les abatteurs. Concernant la production de porcs mâles entiers : - la rémunération des éleveurs sera conforme à la grille actuelle de qualité et classement Uniporc Ouest, soit : **-23 cts/kg, sur la base de 56 % de muscle** ; - les carcasses odorantes issues de porcs mâles entiers seront à destination du C3 (Sous-Produits animaux non destinés à la consommation humaine)[2] conformément à la réglementation communautaire (règlement UE 2019-627). *« La production porcine française se doit de répondre à la demande des consommateurs en matière de bientraitance animale, mais aussi de qualité organoleptique, technologique et sanitaire des produits mis sur le marché. Notre objectif est la création de valeur et la montée en gamme pour valoriser, en toute sécurité, la filière »* a déclaré Gilles Gauthier, Président de Culture Viande. *(1) Communiqué de Presse de ce 9/12/2021 ; (2) Guide de classification des sous-produits animaux et de leur devenir – Ministère de l'Agriculture : ici.*

Conso : les achats de viandes par les ménages en baisse (-14%) par rapport à octobre 2020

Les achats des ménages en viandes de boucherie sont en baisse de -14% en octobre 2021. Celle-ci s'explique notamment par l'effet de comparaison avec octobre 2020, où les Français s'apprêtaient à entrer dans leur 2ème confinement et ont effectué, comme en mars 2020, d'importants achats de précaution. A noter : par rapport à octobre 2019, les achats sont néanmoins en baisse de -4,7% (-1,7% en bœuf, -6,8% en porc, -9% en veau, -10,6% en agneau). Les achats de viandes des petites espèces ont connu des baisses accentuées par une réduction de leur clientèle. Parmi les différents circuits de distribution, la proximité et les hard-discounters connaissent les baisses les moins marquées par rapport à octobre 2020 (respectivement -4,3% et -8,7%). Alors qu'ils restent les circuits les plus dynamiques sur 12 mois (+6,7%), le *drive* et les achats *on-line* pâtissent également de la comparaison avec 2020 en octobre, à -10,8% Pour éviter ce biais de comparaison, il est utile d'observer les performances sur les 12 derniers mois : de ce point de vue, le bœuf, le veau et l'agneau sont quasiment stables. Seul le porc (-3,9%) connait un décrochage légèrement plus marqué. Par ailleurs, compte tenu de la hausse des prix sur 12 mois, les achats de viandes de bœuf et d'agneau ont vu leur chiffre d'affaires augmenter (respectivement +1,1% et +2,6%) ; les achats de viandes de veau sont en baisse de -0,5% en valeur.

Interbev : Jean-François Guihard (Cfbct) élu à la présidence de l'interprofession.

Après 10 ans de présidence d'Interbev, Dominique Langlois a décidé de mettre fin à son mandat pour se consacrer à sa famille et à ses nouveaux engagements régionaux. Le Comité Directeur d'Interbev réuni ce 8 décembre, a élu Jean-François Guihard, représentant du collège Distribution, à la présidence d'Interbev. Jean-François Guihard est artisan-boucher à Malestroit dans le Morbihan et Président de la Confédération Française de la Boucherie et Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (Cfbct). A l'issue de la réunion, Jean-François Guihard a déclaré : *« C'est un grand honneur de succéder à Dominique Langlois qui a accompli un formidable travail à la tête d'Interbev et je m'attacherai, avec le soutien de nos organisations nationales et de nos sections, à poursuivre son action ».*

Une augmentation importante de l'électricité à prévoir en 2022
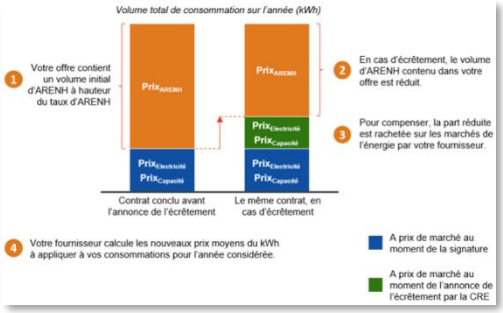
Chaque année, dans le cadre du dispositif ARENH, (*Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique*), EDF alloue, aux fournisseurs d'électricité, 100 TWh d'électricité nucléaire à 42€/MWh. Le 1er décembre, la Commission de Régulation de l'Énergie a communiqué avoir reçu, pour 2022, un volume de demande bien supérieur (160TWh) à cette allocation, de la part de fournisseurs plus nombreux que l'an passé. En conséquence, les fournisseurs seront rationnés et devront acheter au prix du marché, la part d'électricité qu'ils n'ont pas reçue au prix de l'ARENH *(cf. schéma ci-contre)*. Étant donné le niveau très élevé des prix du marché de l'électricité, on estime à 40€/MWh le coût de cet écrêtement. En ajoutant l'envolée du prix de l'électron sur les marchés européens, on estime que le prix de l'électricité subira une hausse de 30 à 100% en 2022. Culture Viande interpellera le Ministre de l'Economie pour qu'il intervienne afin d'atténuer cette surcharge. Par exemple en relevant le plafond du dispositif ARENH de 100 à 150 TWh afin que l'électricité nucléaire, meilleur marché que l'électricité fossile, profite aux entreprises françaises plutôt qu'à ses voisins européens vers lesquels elle est exportée.